

## Poste 2 : Agriculture, environnement, paysage

### Préambule

Durant l'exposition qui a précédé la séance d'information publique du 25 juin 2018, cinq postes thématiques permettaient une interaction avec les experts impliqués dans le projet de barreau routier de Montfleury. Le présent document retrace l'essentiel des discussions tenues lors de l'exposition au poste 2, traitant de l'agriculture, de l'environnement et du paysage. Le poste comprenait deux posters illustrant les thématiques. Cette synthèse a été rédigée par la Heig-vd et se veut fidèle aux propos entendus. Etant donné la présence de deux experts, il n'a pas été possible de restituer l'intégralité des discussions.

### Code de lecture

Les textes en gras expriment le propos des participants. En lien avec ces propos, les textes qui ne sont pas en gras retracent les interventions des experts.

## Résumé des interactions

**Les personnes présentes semblent rassurées par les explications données, et contentes d'avoir été entendues pendant les ateliers précédents. La solution proposée semble acceptable en ce qu'elle tente de concilier tous les intérêts. Les participants mettent toutefois l'accent sur les problèmes irrésolus et certaines préoccupations à ce stade :**

- **la coupure urbaine représentée par le barreau, qui rend difficile les déplacements à pied,**
- **l'organisation de la circulation en lien avec le barreau,**
- **le besoin de conserver une végétation abondante jusque dans la ZITUIL**
- **la qualité de l'air, le rejet de particules et de poussières, et**
- **la crainte d'un « trop-plein de béton »**

## Discussions

### *Mesures environnementales*

L'experte explique aux personnes présentes les optimisations en termes d'environnement sur le nouveau projet. Chaque zone sensible relevée lors des ateliers a été améliorée, notamment grâce à la couverture de 480 mètres de la nouvelle route. Elle précise que l'essentiel des idées qui ont émergé lors des ateliers ont été respectées, dans la mesure du possible.

Elle présente ensuite les trois mesures majeures à l'aide du panneau explicatif :

La première mesure est la couverture d'un bout du barreau au niveau sud, vers le quartier du Canada. Elle explique que la bretelle pour rejoindre la nouvelle zone industrielle (ZITUIL) accueillera environ 3'000 véhicules jour, ce qui équivaut à l'actuel trafic de la route du Canada. Les 23'000 véhicules restants emprunteront la tranchée couverte ; celle-ci se divisant en deux « tubes ». L'experte utilise comme exemple l'aménagement de la tranchée couverte de Meyrin. Cet exemple similaire aide les participants à se projeter et à comparer le projet du barreau avec un aménagement connu.

La deuxième optimisation concerne la création d'un passage à faune du côté du secteur de la Crotte au loup. L'experte précise que l'idée principale est d'éviter que les animaux soient entravés dans leurs déplacements. Elle souligne que cette idée vient avant tout de la volonté

des riverains de prendre en compte la faune dans le projet et que cela été entendu et intégré par les porteurs de projet.

La troisième optimisation concerne l'ensemble du tracé. L'experte fait remarquer que dorénavant, il n'y a plus qu'un giratoire. Elle explique que ce giratoire va permettre de ralentir le trafic et donc de diminuer le bruit. Selon elle, une première simulation acoustique aura bientôt lieu. Elle précise également que le barreau se termine désormais sur la gravière, afin de préserver les terrains agricoles. Elle affirme qu'au lieu de 16 parcelles agricoles touchées, il n'y en a plus que 6.

**La gravière suscite, quant à elle, beaucoup d'inquiétudes. En effet, de nombreuses personnes s'affirment opposées à son développement et craignent des nuisances.**

L'experte répond que la gravière n'est pas le sujet du projet et qu'il existe un plan directeur des gravières que l'Etat doit appliquer. Elle précise également que la durée de vie de la gravière dépend du rythme d'extraction ; cela peut donc être 8 ans comme 20 ans. Elle indique que cette dernière doit se trouver normalement à au moins 100 mètres des habitations. Il peut y avoir une dérogation, mais dans ce cas, l'accord de la commune et des propriétaires avoisinants est nécessaire.

**Enfin, malgré ces remarques, la plupart des personnes présentes semble satisfaite de l'évolution du tracé. Selon un participant, le projet a évolué de manière tout à fait logique.**

### ***Agriculture***

La seconde représentante du canton de Genève, experte des questions agricoles, explique que la couverture permet également de préserver une ouverture sur le grand paysage, ainsi qu'une continuité des terres agricoles. Elle démontre que la couverture du barreau a permis d'éviter de créer une nouvelle poche d'urbanisation et ainsi préserver les surfaces d'assolement.

Cette couverture permettra également de maintenir un équilibre dans les usages en surface puisque l'espace préservé sera dédié uniquement aux riverains, aux agriculteurs et à la mobilité douce.

Elle termine sa présentation en expliquant que les jardins familiaux actuels vont être déplacés de l'autre côté du barreau et que les terrains actuellement occupés par les jardins redeviendront des terres agricoles. Le but de ce basculement est de garder une logique territoriale de gradation en direction de la campagne.

## En conclusion

Les personnes présentes semblent rassurées par l'explication des deux expertes. Les participants se disent contents d'avoir été entendus pendant les ateliers. Cette démarche est d'ailleurs saluée et semble avoir porté ses fruits malgré les tensions ressenties ces derniers mois. **Une personne confie : « Je me sens entendue par le canton... On a bien fait de se révolter ! Le projet aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qui nous avait été présenté au mois de novembre ».**

Les participants disent encore préférer une couverture complète, mais acceptent la conciliation de tous les intérêts. La satisfaction semble donc générale.

Au final, seules quelques demandes et craintes persistent :

- Proposition d'installer une passerelle piétonne au-dessus du barreau, afin de pouvoir rejoindre le bois de Chébé à pied. Selon certains participants, le piéton est le parent pauvre du projet et devrait être mieux pris en compte.
- Questionnement sur l'organisation de la circulation en lien avec le barreau (Réponse de l'experte : cela sera analysé en temps voulu).
- Demande de prolongation de la végétation depuis le passage à faune jusque vers la ZITUIL.
- Préoccupation quant à la qualité de l'air et des particules de poussières (Réponse de l'experte : des études vont être menées).
- Crainte d'un « trop plein de béton ».

Concernant les affiches, les personnes les trouvent claires et précises. Les textes sont simples, succincts et bien construits, l'unique problème relevé étant l'orientation des cartes. Il est en effet parfois difficile de se repérer d'un panneau à l'autre, le nom des routes n'étant pas indiqué et le nord variant de position d'une image à l'autre.